

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_18

Objet : Aide exceptionnelle pour les économies d'eau - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaients Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaients Absents excusés :

Etaients Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Aide exceptionnelle pour les économies d'eau - Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Mise en place de récupérateurs d'eau de pluie

La Commune de La Fare les Oliviers est engagée depuis de nombreuses années dans une gestion durable des espaces verts.

Face aux aléas climatiques et aux sécheresses répétées, engendrant des arrêtés d'interdiction d'arrosage des espaces verts, même en eau brute, il convient de trouver d'autres moyens pour arroser les espaces verts municipaux. L'une des solutions étant la récupération d'eau de pluie.

Le Centre Technique Municipal dispose d'une toiture de près de 900m² concentrée sur deux collecteurs. Ces derniers déversent les eaux de pluie dans un espace de pleine terre à l'arrière du bâtiment principal. Il est proposé d'installer six récupérateurs d'eau de pluie de 5 m³ avec une pompe qui permettra de remplir la cuve sur remorque utilisée pour l'arrosage des jardinières du centre-ville.

Le montant total des investissements s'élève à 11 643,00 € HT.

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide exceptionnelle pour les économies d'eau à hauteur de 80 %, afin de mener à bien ces investissements, selon le plan de financement ci-après :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	9 314,40 €
Autofinancement	2 328,60 €
TOTAL	11 643,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette opération et sur la sollicitation de l'aide financière du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de six récupérateurs d'eau de pluie de 5 m³.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, dans le cadre de l'aide exceptionnelle pour les économies d'eau, une subvention à hauteur de 80 %, selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces investissements seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA

